



DÉCISION N° 2023-037

Ateliers d'éveil musical

Relais petite enfance

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU le devis fait par Madame Aude Ehrhardt,

CONSIDÉRANT que la ville de Villiers-sur-Orge souhaite que le Relais petite enfance propose des ateliers d'éveil musical à destination des enfants âgés de 3 mois à 3 ans en présence d'un musicien.

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la signature du contrat avec Mme Aude Ehrhardt, Musicienne thérapeute, au 3 impasse bel air 91140 Villebon sur Yvette, pour 4 séances d'une heure trente, les lundi 19, mardi 20, jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023 au sein du Relais petite enfance.

Article 2 :

D'AUTORISER le paiement pour une dépense s'élevant au total à 450€ et qui est inscrit à l'article 6288 du budget 2023 du Relais petite enfance.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne, et à Mme Aude Ehrhardt.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 3 juin 2023

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,

Isabelle LAFAYE